

Objet : importantes nuisances des clôtures plastifiées.

Monsieur le Président,

En tant qu'habitants de Chêne-Bougeries, nous sommes stupéfaits de constater la prolifération de clôtures plastifiées, de couleurs brune ou verte et de fort mauvais goût, qui défigurent de plus en plus les rues de notre commune. Ces hautes bandes, enfermant les propriétés de façon particulièrement disgracieuse, sont des invitations aux « taggeurs » et aux dégradations en tout genre, mais, plus nocif encore, représentent un violent obstacle aux parcours de la faune aviaire, si précieuse sur notre territoire.

Nous souhaiterions vivement qu'une tentative de réglementation en la matière soit engagée. Si vous souhaitez que cette lettre puisse être considérée comme une pétition, nous en serions d'accord.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération,

Le président annonce une motion du groupe des Verts de Chêne-Bougeries qui sera traitée au point 7) de l'ordre du jour.

3) Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à M. Locher, maire.

M. Locher fait part des communications suivantes :

Personnel

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Entré en fonction il y a tout juste une année, le présent Conseil administratif s'est profondément interrogé sur l'évolution de notre commune et, en corollaire, sur l'efficacité organisationnelle de notre administration communale.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres. La population de la commune a crû de 7% sur les dix dernières années et s'accroîtra de 35% d'ici à 2020. Pourtant, les recettes fiscales ont diminué substantiellement : -15% pour la période 2008-2010. Enfin – et c'est peut-être le chiffre qui doit le plus retenir notre attention - le taux de réalisation des investissements prévus au budget 2011 n'a été que de 14,4%. C'est un taux extrêmement faible, qui suit une pente décroissante depuis plusieurs exercices. Ce chiffre est alarmant.

Logiquement, le Conseil administratif s'est donc attaché à analyser l'adéquation entre l'organisation actuelle de l'administration communale et les tâches qui lui sont

dévolues. Votre Conseil partage cette préoccupation puisqu'il a également demandé qu'une analyse de fonctionnement soit mise en place.

L'analyse conduite par le Conseil administratif a abouti à la conclusion que certains postes de cadres n'apportaient pas - ou plus - de réelle valeur ajoutée.

Il s'agit des postes de responsable du service Finances et Comptabilité, de responsable des bâtiments, ainsi que de responsable des infrastructures et des services extérieurs.

Après de longues et vives discussions, les trois Conseillers administratifs ont pris ensemble la décision de supprimer ces postes. Cette décision a, malheureusement, des conséquences humaines, puisqu'elle implique de renoncer aux services des trois personnes occupant ces fonctions. Celles-ci, puis l'ensemble du personnel, ont été informés par mes soins la semaine passée.

Sans doute, cette analyse du fonctionnement de notre administration communale aurait-elle pu être réalisée plus tôt.

Sans doute, cela aurait-il évité des mesures aussi drastiques.

Mais aujourd'hui, pour le Conseil administratif, une évidence s'impose : il est de notre devoir d'agir dans l'intérêt supérieur de la commune et de ses habitantes et habitants, même si cela signifiait prendre une décision qui nous a été extrêmement pénible.

Bien entendu, les conditions de départ des collaborateurs concernés se conforment au Statut du personnel qui, comme vous le savez, va au-delà des normes suisses du droit du travail. En particulier, ils sont libérés de l'obligation de travailler pendant le délai de congé.

A présent, il s'agit de construire la future organisation. Le Conseil administratif a supprimé le service Finances et Comptabilité en tant que tel. Les tâches d'ordre comptable seront assumées par un/une comptable et un/e aide-comptable. Quant aux autres tâches, qui incombaient jusqu'à ce jour à ce service, elles seront confiées à un mandataire externe, choisi après appel d'offres. Cet appel d'offres a été lancé hier auprès de diverses fiduciaires de la place. L'expérience d'externalisation faite à l'occasion de la révision du budget 2012 conforte le Conseil administratif dans ce choix, que Chêne-Bougeries n'est d'ailleurs pas la première commune à faire.

Concernant le service des Bâtiments et celui des Infrastructures, le Conseil administratif avait choisi de favoriser les promotions internes suite au départ, le 30 septembre dernier, de l'ancien secrétaire général adjoint responsable du service technique. Force est de reconnaître que nous avions pris une décision hâtive et sous-estimé l'ampleur de la tâche. Une réflexion plus poussée nous a menés à la conclusion que le service des Bâtiments et celui des Infrastructures doivent être fusionnés et placés sous la direction d'un responsable technique . Ce nouveau poste, dont nous devons encore peaufiner les contours, sera mis au concours d'ici peu.

Dans l'intervalle, la supervision des services extérieurs communaux sera confiée à un mandataire externe.

Par ailleurs, la nécessité d'avoir une personne de référence, possédant une vue globale de l'administration, se révèle criante. Mes collègues et moi-même allons donc nous atteler à la finalisation d'un descriptif de fonction de ce(tte) futur(e) « directeur(trice) » administratif(ve).

Enfin, pour assurer la pertinence du recrutement de ces deux nouveaux cadres, l'analyse de fonctionnement interne devra être menée à son terme. Il s'agira également de terminer l'évaluation des prestations fournies par le service prévention-sécurité. Pour cela, un mandat sera confié à un spécialiste externe.

D'ici à la mise en place de cette nouvelle organisation, les travaux des divers mandataires, notamment dans le domaine des infrastructures ou celui des bâtiments, seront directement supervisés et coordonnés par mes soins.

Je vous remercie de votre attention. »

Bâtiments

Concernant le domaine des bâtiments et des infrastructures et, bien évidemment, en marge des deux objets pour lesquels des crédits d'investissements sont sollicités ce soir, il convient de faire état de la signature d'un protocole d'accord entre la commune et les SIG, concernant la réalisation d'équipements de fourniture de chaleur qui doivent être mis en place dans le cadre d'un projet de "contracting" dans le quartier de la Gradelle, ceci sous réserve d'un préavis favorable de la DGNP.

Invité à participer à l'assemblée générale de la « résidence PPE la Gradelle », le 18 courant, le Conseil administratif avait fait parvenir un courrier à la régie Brun indiquant que, conformément aux dispositions contenues dans le « plan lumière communal », la ville de Chêne-Bougeries assumerait les coûts d'entretien et de consommation des candélabres que ladite régie pourrait installer dans le périmètre de la Gradelle, ceci pour autant que les luminaires choisis correspondent au modèle 2-Tone.

Sports

Je me suis rendu à la manifestation organisée à l'occasion du 125^{ème} anniversaire de Chêne Gymnastique j'ai pu apprécier, conformément au courrier qui vous a été lu tout à l'heure l'excellence des prestations de ce club.

Réunis en séance, le 21 courant, les membres de la commission Sports ont préavisé favorablement un crédit d'investissement d'un montant de CHF 171'000.– TTC, soit 1/3 du montant total à charge des trois communes, afin de renouveler l'éclairage sportif du terrain A du CSSM.

Par ailleurs, le Conseil intercommunal avait avalisé la veille la désignation de M. Balmer en qualité de nouveau membre du Bureau, désignation également avalisée par la commission Sports.

Le président remercie M. Locher et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

Petite enfance – jeunesse

Le service petite enfance tiendra un stand lors du Festival Bim Bada Boum afin d'informer le public sur la nouvelle politique petite enfance municipale et l'ouverture prochaine du BuPE dès le mois de septembre. Un flyer présentant le service sera distribué à cette occasion. Le stand sera partagé avec la ludothèque de Chêne-Bougeries, afin de proposer une animation jeux pour les jeunes enfants.

Concernant le restaurant scolaire de Conches, une solution provisoire est activement recherchée, le partenariat entre la Fondation de la Pommière et l'association MiamaClap prenant fin.

Finalement, au regard des délais et des difficultés à obtenir des autorisations ad hoc pour mettre en place une structure d'accueil temporaire, le Conseil administratif a décidé de trouver une solution provisoire dans l'école de Conches, laquelle solution serait mise en place pour 2 à 3 ans, ceci dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment en partenariat avec la Fondation la Pommière sur la parcelle dont cette dernière est propriétaire.

Ainsi, une organisation a été trouvée, d'entente entre les différents acteurs (l'association MiamaClap, le GIAP, l'école de Conches, La Galerie La Primaire et la commune), afin de maintenir cette prestation dans une salle de réunion communément appelée « La Colomba » et faire dormir les petits dans la galerie La Primaire. Certains aspects opérationnels pour parfaire l'organisation sont encore en discussion.

Concernant le Centre de Rencontres et de Loisirs, j'aimerais signaler son programme d'été. Ainsi, 4 semaines de camp pour les enfants scolarisés jusqu'à 8 ans seront organisées au mois de juillet. 3 semaines d'animation auront lieu pour les enfants de 9 à 12 ans du 26 juin jusqu'au 20 juillet. Les mardis et vendredis de 17 h 00 à 22 heures, le secteur « ados » sera ouvert et possibilité, sur la base de projets présentés par des jeunes, d'organiser des sorties, par exemple à Aquaparc.

Affaires sociales

Le service social s'organise et propose désormais une permanence aux communiers chaque jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h ou sur rendez-vous.

L'augmentation de 10 % du taux d'activité d'une des collaboratrices de l'Antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi, ainsi qu'une augmentation de 10% du taux d'activité d'une des collaboratrices mise à disposition de l'Antenne par l'Hospice général, a été formellement entériné par les Conseils administratifs des Trois-Chêne.

Les charges salariales totales y relatives s'élèveront à CHF 27'000.– environ par année.

Des courriers de confirmation ont donc été adressés aux intéressées, ainsi qu'à la Direction de l'action sociale de l'Hospice général.

Divers

Nonobstant les difficultés liées à la suppression d'un certain nombre d'anciens distributeurs des TPG, le Conseil administratif a décidé de renouveler, pour une période de trois mois, à savoir d'août à octobre 2012, l'offre préférentielle *cart@bonus* réservée aux aînés.

Prévention & sécurité

Nouvelle association « Actions en Chêne »

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'en date du 21 juin, notre Conseil administratif a signé une Convention avec le comité d'Actions en Chêne, qui, sur notre proposition, s'est constitué en association en janvier de cette année.

Cette association compte déjà plus de cinquante membres et a comme objectif de favoriser la participation des jeunes Chênois à la vie sportive, culturelle et associative de notre commune.

Par cette Convention, nous instaurons une forme de partenariat avec les jeunes : « Actions en Chêne » devient un interlocuteur en matière de politique jeunesse et nous nous réjouissons de pouvoir développer de nouvelles opportunités, sur notre Commune, non seulement *pour* mais également *avec* nos jeunes communiers.

Concrètement, nous mettons à disposition des jeunes de l'association la salle de gymnastique de l'Ecole de Chêne-Bougeries les jeudis soirs et un dimanche par mois; nous évaluons leurs demandes et propositions, tout en développant des projets avec eux.

En contrepartie, l'association diffusera la Charte du respect auprès des jeunes de la Commune et participera, sous la coordination du service Prévention et sécurité à des actions de sensibilisation au respect des espaces publics, avec nos TSHM et notre Police municipale.

Le comité d'« Actions en Chêne » sera présent à la Fête des Promotions pour diffuser la Convention et la Charte du respect, auprès des jeunes, parler de leur association et recueillir, le cas échéant, de nouvelles adhésions.

L'intégration, pour les jeunes et pour tout un chacun, passe également par une bonne compréhension des institutions de notre Commune et par la connaissance de ses représentants : nous sommes convaincus que le comité d'« Actions en Chêne » appréciera de pouvoir dialoguer avec vous lors de la Fête des Promotions.

154, route de Malagnou

En date du 22 juin 2012, le rectorat de l'Université a signé, avec les représentants de l'association XENOPE, un contrat de mise à disposition du bâtiment principal du 154, route de Malagnou. Par ce contrat de prêt à usage, l'Université, dans l'attente de finaliser le transfert de la parcelle à l'Etat de Genève, consent à mettre à disposition de l'association une partie du bâtiment exclusivement à des fins d'étude et d'habitation et à l'usage exclusif des membres de l'association, qui doivent être inscrits à l'Université de Genève pour être membres de cette dernière. Par sa signature, la nouvelle association, créée suite à l'occupation du bâtiment, s'engage à mettre tout en œuvre pour que la tranquillité du voisinage soit respectée.

En ce qui concerne la demande du Conseil administratif de résiliation du contrat de prêt par l'Université avec la CIGUË, dont les locataires sont responsables de nombreuses nuisances enregistrées ces quatre dernières années, le rectorat nous a répondu qu'il renégocie les conditions de mise à disposition de ces locaux, dans le but d'améliorer, je cite « rapidement et définitivement » les rapports de voisinage entre les coopérateurs de la CIGUË et les habitants.

Il convient néanmoins de rester très prudents et de continuer à suivre attentivement cette situation : des nuisances ayant été signalées par des voisins, dans la nuit du 16 au 17 juin. De nouvelles rencontres devront, par conséquent, être organisées rapidement tant avec la nouvelle association qu'avec les locataires de la CIGUË, en présence de la Police municipale et cantonale. J'aimerais que l'Université soit présente, ses promesses étant peu ou pas crédibles.

Parc Stagni

Suite aux travaux dits des « gradins Sismondi », il y maintenant deux ans, le parc Stagni est resté de facto ouvert 24 heures sur 24h.

S'il convenait bel et bien de faire un tel essai, des constats de déchets et la présence d'importants groupes de jeunes jusqu'à tard dans la nuit, avec relative consommation d'alcool et drogue douce, ont toutefois conduit le Conseil administratif à décider de refermer ce parc en prévoyant des horaires saisonniers différenciés.

Ainsi, le parc Stagni sera ouvert durant la période estivale jusqu'à 23 h 00, puis jusqu'à 19 h 00 en hiver.

Nous n'entendons pas investir des sommes excessives dans la clôture du parc. Une simple barrière munie de panneaux, annonçant les horaires et permettant donc à notre Police municipale un contrôle adéquat sera mise en place.

Parallèlement, afin de favoriser une utilisation également par des familles de notre très beau parc, nous avons prévu d'installer deux barbecues en dur avec quelques bancs et tables.

La réalisation de ce projet aura lieu dans le cadre d'un chantier éducatif.

Culture

Les prochains rendez-vous :

Demain, ce sera la **Fête des Promotions**, la grande fête des écoles, placée sous le thème du « rire ».

Les 3 et 5 juillet, les Concerts au parc auront lieu, si la météo le permet, au parc Stagni. Dans le cas contraire un repli est assuré à la salle communale.

Le 3 juillet, l'Orchestre des Trois-Chêne, sous la direction d'Arsène Liechti, nous invitera à la danse en proposant des compositions de musique de divers pays : de la Russie au Mexique, en passant par l'Espagne et la Tchéquie.

Cette édition 2012 est particulière puisque notre ville apportera sa contribution à l'année Rousseau en programmant, **le 5 juillet, l'opéra de Jean-Jacques Rousseau, « Le Devin du Village »**.

M. Jean-Marie Curti, qui dirigera l'Orchestre de l'Opéra-Studio, en a imaginé une mise en scène originale se mariant parfaitement au charme bucolique de notre parc. Spectacle à ne pas manquer donc.

Nous espérons que la météo sera conciliante. Dans le cas contraire, un repli est assuré à la salle communale.

Enfin, pour terminer l'été, le **festival BimBadaBoum** aura lieu **du 16 au 19 août**.

Je rappelle que la fête est placée sous le thème du rire !

100 billets journaliers nous seront remis et je vous invite à vous annoncer en mairie si vous souhaitez en recevoir, à raison de deux par famille.

Enfin, le Conseil administratif a décidé de préavisé favorablement une participation financière du Fonds intercommunal aux frais d'organisation du prochain Festival Antigel. La commission Culture prévoit aussi décidé une participation financière de la commune de Chêne-Bougeries où se déroulera une manifestation dans le cadre de ce festival.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr fait part des communications suivantes :

Territoire

Projet de modification de limites de zones N° 29'851-511 et PLQ N° 29'845-511 route Jean-Jacques Rigaud – chemin De-La-Montagne

Lors de sa séance du 4 juin, la commission Territoire a eu l'occasion de prendre connaissance de ces projets lors d'une première présentation du périmètre par le bureau ACAU, suivie d'une présentation faite par la Direction des plans d'affectation et requêtes et portant sur l'actuel projet de PLQ de juin 2012 (avant mise à l'enquête publique).

Lors des discussions qui ont suivi en commission, il a été relevé, à satisfaction, la coordination et la simultanéité des procédures entre le projet de déclassement et le projet de PLQ.

En revanche, la commune a un certain nombre d'observations à formuler. Le Conseil administratif a donc décidé d'écrire une lettre à l'intention du Conseil d'État, qui sera finalisée la semaine prochaine, afin que le projet de PLQ soit révisé avant l'enquête publique et qu'un véritable consensus puisse être trouvé entre le promoteur, l'architecte, la commune et le DCTI.

Section politique des agglomérations ODT 2

Une rencontre et un « safari urbain » ont eu lieu, le 4 juin, avec plusieurs représentants de la section du projet d'agglomération de l'Office de développement territorial de Berne. Ces derniers vont examiner à partir du 1^{er} juillet le projet d'agglomération qui a été signé ce matin concernant le « Grand Genève ».

La délégation a visité, selon ses propres termes, les projets « qui bougent » à savoir, entre autres, la renaturation de la Seymaz, la Voie Verte, Pré-du-Couvent, Pré-Babel, Challandin et le Vieux-Chêne.

La délégation de cet office a trouvé particulièrement intéressant de pouvoir observer, in situ la réalité du terrain et la diversité du tissu urbain de Chêne-Bougeries, par opposition peut-être à la vision territoriale de l'État de Genève et sa politique d'agglomération par trop volontariste.

Plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons de Chêne-Bougeries

Suite au courrier, daté 22 décembre 2011, de la commune adressé au DCTI, ce dernier répond fort tardivement qu'il suspend le processus d'approbation, en lien avec l'élaboration en cours du projet de plan directeur cantonal Genève 2030.

Le Canton souhaite, en effet, obtenir un engagement commun sur le territoire concerné.

Une rencontre avec le Conseil d'État sera organisée et la commission Territoire sera bien évidemment tenue informée de l'évolution du dossier.

PSD 03

Concernant le PSD 03, une première rencontre a eu lieu, le 18 juin, avec l'équipe retenue en présence, entre autres, de M^{me} Beatriz de Candolle, conseillère administrative de la commune voisine de Chêne-Bourg.

Il apparaît que la phase de diagnostic du territoire s'organisera au courant de l'été et que les premières tables rondes, sous forme peut-être d'une journée à organiser à la salle communale, auront lieu dès cet automne.

À nouveau, la commission Territoire sera, bien évidemment, tenue informée de l'évolution du dossier.

Voie Verte – CEVA

Le DCTI ayant confirmé, par l'intermédiaire de la direction CEVA, le fait que l'aménagement de la Voie Verte cyclable ne sera pas financé par le Canton, les conseillers administratifs des trois communes concernées ont fait part de leur plus vif mécontentement, par voie de presse interposée.

Vous aurez, sans doute, relevé à ce sujet l'article paru dans l'édition du 25 courant de la Tribune de Genève.

PLQ Challandin

Concernant le PLQ Challandin, et suite à la signature, le 30 avril, soit dans les délais impartis, d'un protocole d'accord entre l'ensemble des partenaires concernés, le Conseil administratif a été reçu in corpore, le 20 courant, par une délégation du Conseil d'État, composée de M^{me} Michèle Künzler et de MM. François Longchamp et Pierre-François Unger.

Planifications scolaire et financière

Prévision localisée d'effectifs d'élèves de l'enseignement primaire - Période 2012–2015

Par le biais du mandat donné au SRED (service de la recherche en éducation) du DIP, les prévisions scolaires ont été réactualisées, à la suite de celles effectuées en 2010. Les conclusions nous seront communiquées très prochainement.

À ce jour, il apparaît qu'il y aura vraisemblablement une hausse des effectifs sur la période 2012–2015 mais que cette dernière devrait pouvoir être absorbée au niveau des groupes scolaires existants, ceci sous réserve des conclusions finales de cette étude. Une hausse d'effectifs est également prévue pour la période 2016-2021.

Il s'agira donc d'être particulièrement attentif à l'évolution du nombre de logements effectivement mis sur le marché au cours des prochaines années.

Pour mémoire, nous avions cité le chiffre de 1'600 logements qui sont en cours de procédure, en cours de chantier, etc. Ce chiffre est d'ores et déjà dépassé. La commission Territoire sera informée des évolutions de ce dossier.

Simulateur AEF

(Aménagement du Territoire, Évolution de la population, Finances communales)

La commune de Chêne-Bougeries a souhaité devenir l'une des communes pilotes dans le cadre de ce projet de simulation AEF soutenu par Pro Natura et mené par la Haute Ecole de Lucerne.

Ce projet, permettant d'estimer les coûts induits par des nouveaux logements et ses nouveaux contribuables, en est encore à un stade préparatoire.

Les premières études commenceront concrètement cet automne, ceci dans l'hypothèse où Chêne-Bougeries est retenue en qualité de commune pilote.

Concernant les requêtes en autorisation de construire 106 préavis communaux ont été rendus, entre juin 2011 et juin 2012, dont 80 favorables et 26 défavorables.

Suite au courrier, daté 25 avril 2012, de Mme Sabine Nemec-Piguet, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites (DU), concernant la mise à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés des bâtiments N° C23 (chalet) et C24 (garage), ainsi que de la parcelle N° 2115, située route de Florissant 119, le Conseil administratif a pris acte des mesures de protection cantonale relative à cet ensemble et a décidé de ne formuler aucune observation particulière.

Suite à un second courrier, daté 3 mai 2012, de Mme Sabine Nemec-Piguet concernant la mise à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés du bâtiment N° B 336, sis sur la parcelle N° 2345, située au 31, chemin de la Chevillarde (ancienne maison Ferrier), et vu que cette mesure constitue une concrétisation du PLQ 29'241, ainsi que des engagements de conservation pris en aval de celui-ci, le Conseil administratif a décidé de ne formuler aucune observation particulière.

J'ai, par ailleurs, participé, le 29 mai, à l'assemblée générale de l'ARPICO au cours de laquelle j'ai eu l'occasion d'évoquer un usage accru, par le public, du chemin privé des Arpillières, ceci en lien avec la future Voie Verte CEVA. Vous savez que la commune est propriétaire d'un petit bout de parcelle que nos prédécesseurs avaient acquis dans le but, le jour où cet endroit serait franchissable, de permettre un passage pour piétons.

Cela étant, cette éventualité n'a, pour l'heure, pas rencontré d'écho favorable de la part des copropriétaires concernés.

Pour ce qui concerne les thèmes « Mobilités-Nature-Environnement », et en marge de la problématique de la mise en zone bleue avec « macaron », qui figure à l'ordre du jour ce soir, il convient de signaler que le Conseil administratif a refusé une proposition des TPG consistant à renommer l'arrêt « Ermitage » en « Grangettes ».

Concernant la Compagnie des sapeurs-pompiers 21, et suite à un courrier du lieutenant-colonel David Gysler, inspecteur cantonal du feu, nous annonçant que le premier lieutenant Victor Bernardi avait réussi sa formation dans le cadre de l'école de

commandants de compagnie sapeurs-pompiers 2012, le Conseil administratif souhaite vous proposer, le moment venu, la nomination de ce dernier au grade de capitaine, futur commandant de notre Compagnie 21.

4) Proposition du Conseil municipal

4.1 Projet de mise en place d'un système de "macaron" en zone bleue et de création de places à moyenne durée

Le président indique que le projet de délibération a été amené au Bureau par M. Fassbind. Il précise qu'une demande de mise en zone bleue avec « macaron » est déjà en cours. La délibération propose de modifier la teneur de cette demande. Le président passe la parole à M. Gross, président de la commission Mobilités-Nature-Environnement.

M. Gross signale que la commission Mobilités-Nature-Environnement s'est réunie le 7 juin dernier. La commission a préavisé favorablement par 4 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions une proposition de M. Balmer consistant à ne faire qu'une zone unique, avec une zone de stationnement à moyenne durée (3 ou 4 heures). M. Alexandre Prina et Mme Chrystelle Charraz, de la Direction générale de la mobilité, étaient présents lors de cette séance et ont répondu à toutes les questions des commissaires.

Avant de passer la parole à M. Fassbind, le président relève que les conseillers municipaux ont reçu un document intitulé « Projet d'exposé des motifs en vue d'une proposition du Conseil administratif au Conseil municipal ». Il précise que le Conseil administratif ne fait pas de proposition au Conseil municipal, mais que ce document a été joint pour alimenter la réflexion.

M. Fassbind relève que la mise en place de zones avec « macaron » est un thème cher à de nombreux communiers, qui attendent un tel système avec impatience. De nombreuses personnes stationnent longuement sur le territoire communal. Ainsi, des personnes travaillant en ville de Genève cherchent à se garer, engendrant passablement de nuisances, que cela soit dû au gymkhana vers Conches à 6 h 00 du matin afin d'attraper la dernière place libre ou le fait que des habitants qui n'arrivent plus à trouver de places de parc. La solution proposée, qui a été réalisée ailleurs dans le Canton, est celle des zones avec « macaron ». La problématique qui se pose est finalement l'usage du domaine public : à qui veut-on accorder un usage accru du domaine public, c'est-à-dire des places de parc en zone blanche ? Le Conseil municipal est invité à décider ce soir de quelle façon l'on autorise ou non différentes personnes à stationner de différentes manières sur ce domaine public. Il s'agit de faire simple. Tantôt et malgré la chaleur, M. Fassbind a tourné en vélo une demi-heure dans la commune. Il a constaté qu'entre un tiers et la moitié des places de stationnement étaient disponibles. Cela veut dire qu'il existe suffisamment de places de stationnement. Cela veut dire que l'on peut en donner et que l'on ne doit pas être